

## CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 20 Décembre 2021 - 20 heures

Présents : Mmes CLÉMENT, DAGOREAU, CHABRIDON, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, BENON, LEBEAU, PERSICO et PANNETIER

Excusés : Mrs RAY, RAVAT, Mmes PARENT, VIARDOT, BOURACHOT et VAUCHER

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu de la séance du 24 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Investissement 2022 et demandes de subventions

Des travaux de voirie sont programmés Rue buissonnière. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de demander une subvention au titre du fonds départemental, volet 4 infrastructures ainsi que la subvention amendes de police également auprès du département de Saône-et-Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de demander la DETR auprès de l'Etat pour deux projets, les travaux de rénovation du grand lavoir et l'isolation d'une pièce du bâtiment de la poste.

### Compte-rendu de réunions diverses

- Suite à la commission budget, il apparait que le budget est conforme aux prévisions aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

- La communauté de communes va étudier le rajout d'une balançoire sur l'aire de jeux

- Pays d'Art et d'Histoires : Un bilan a été fait sur les animations annuelles en plus des journées de l'architecture et du patrimoine.

- Syndicat des eaux : La délégation à suez d'une durée de 12 ans prend fin au 31 Décembre 2022. Une conduite d'eau doit être changée avant le début des travaux du pont de Fleurville.

- États généraux sécurité routière : 29 % des tués en 2020 avaient plus de 65 ans. 400 procédures pour alcoolémie et 220 pour usage de stupéfiants ont été traitées en 2020. Il y a 29 radars fixes en Saône-et-Loire et 10 voitures banalisées. Il y a eu 5 accidents corporels à Fleurville entre 2016, 2017 et 2019.

### Questions diverses

- la vente des capsules à l'agence postale va commencer le 03 Janvier prochain.

- **Compte tenu du contexte sanitaire, les vœux du Maire prévus initialement le 08 janvier sont annulés.**

- Dans ce contexte, les locations des salles ne sont pas interdites. Néanmoins un protocole sanitaire est signé par les organisateurs de fêtes privées. Il s'agit d'un rappel à la loi : présentation par les participants d'un pass sanitaire ou d'un test PCR de moins de 24 heures à l'organisateur, port du masque lors des déplacements, mise à disposition de gel hydro alcoolique, distanciation d'au moins 1 mètre, interdiction de consommer au bar, interdiction des repas dits « en buffet », interdiction de danser, désinfection après usage et aération des locaux très régulièrement.

- La prochaine séance aura lieu le 18 Janvier 2021.

Le Maire

**Le secrétariat sera fermé du 24 Décembre au 03 Janvier. URGENCES  
UNIQUEMENT au 06 82 20 84 70**